



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2017**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le dix neuf janvier, le Conseil municipal, dûment convoqué le 11 janvier dernier, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – DUBOIS Alain – GUEHO Cyril – LE CARS Yannick – LOYER Dominique – AUTRAN Thierry – DEPEIGE Fabrice - MMES LE RAY Marie-Thérèse – CAUDARD Marie-Thérèse – PIQUET Jocelyne – DE LA BOUILLERIE Sybille

ABSENT EXCUSE : NEVOUX Claude

POUVOIR : M. Claude NEVOUX à Mme Jocelyne PIQUET

SECRÉTAIRE : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

 Madame le Maire demande que les deux points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :
 - Demande de subvention de la Chorale Ste Cécile, l'ISSAT de St Jacut-Redon,
 - frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de Questembert

Les membres du Conseil Municipal valident l'ajout de ce point.

2017_01_01 – FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017

Les différentes demandes de subventions des associations communales et extra-communales ont été examinées lors du bureau des adjoints.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des demandes, valident les choix proposés.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES			
<i>DEMANDEURS</i>	<i>MONTANT 2016</i>	<i>VOTE 2017</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
APEL École Sainte Magdeleine	2 500 €	1 700 €	Noël : 200 € - sortie scolaire : 1 000 € Spect : 300 € activ divers 200 € Vote à l'unanimité
Société de Chasse	150 €	150 €	Vote à l'unanimité
Société de Chasse Destruc ragondins	230 €	230 €	Vote à l'unanimité
Rétrocession aux piég: prime/prise	3.00/prise	3.00/prise	En 2015 : 99 prises En 2016 : 69 prises Vote à l'unanimité
AGL Foot	150 €	200 €	Vote : 13 voix pour
La pétanque de Lanvaux	150 €	200 €	Vote à l'unanimité

Association jeunes « Grav'sain »	0	500 €	Vote à l'unanimité
Classe découverte	30 €	30 €	Par voyage et par an Suivant demande Vote à l'unanimité
CFA/Chambre des Métiers/Issat	50 €	50 €	Suivant demandes Vote à l'unanimité
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES			
DEMANDEURS	MONTANT 2016	VOTE 2017	OBSERVATIONS
Harmonie Fanfare de Malansac	150 €	150 €	10 pers st grave – Vote à l'unanimité
Maison Familiale Rurale / Montauban- de Bretagne	100 €	100 €	ROUSSEL Alan Vote : 8 voix pour
Union Dptale Sapeurs- Pompier/ODP	100 €	100 €	30 pupilles/Dépt 56 Vote à l'unanimité
Comité d'anim maison retr Rochef en terre	150 €	150 €	Vote à l'unanimité
Accidentés de la vie Rocheftort	100 €	100 €	Vote à l'unanimité
Les donneurs de sang de St JACUT	100 €	100 €	Vote à l'unanimité
Chorale ST Cécile	100 €	100 €	Vote à l'unanimité
COTISATIONS			
Banque alimentaire cotisation	70 €	70.00	Vote à l'unanimité
Banque alimentaire subvention	300 €	300€	Vote à l'unanimité
PARTICIPATIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES			
OGEC – École Sainte Magdeleine - (dmd 4 vers : avril, juin, sept et déc)	55 397.00 € 31m x 1 292€ 33prix 465€	53 381.00 € 28 mat x 1 292 € 37 prim x 465 €	Vote à l'unanimité
ADMR	3 420,00 €	3 460,50 €	4,5 €/hab Vote à l'unanimité
Éveil	5813.50	6 197.68 €	Vote à l'unanimité

2017_01_02 – QUESTEMBERTE COMMUNAUTE – MODIFICATION DES STATUTS

La loi NOTRe prescrit à partir du 1^{er} janvier 2017 des transferts de compétence, de façon échelonnée, des communes vers les communautés de communes. D'une part la loi NOTRe réprecise les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. En conséquence il est proposé au Conseil Communautaire de réécrire les statuts communautaires de manière à lister les conséquences selon leur nature, compétences obligatoires optionnelles et facultatives.

Vu le dernier arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 portant modification des statuts de Questembert Communauté pour intégrer de plein droit en compétence obligatoire la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-16 et suivants, et L.5214-16 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 30 décembre 1997 autorisant la création de la communauté de communes du Pays de Questembert (devenue Questembert Communauté au 1^{er} septembre 2015) ;

Vu le dernier arrêté préfectoral du 19 octobre 2016 portant modification des statuts de Questembert Communauté pour intégrer de plein droit en compétence obligatoire la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Vu la délibération 2016 12 n°06 du Conseil Communautaire portant modification des statuts communautaires ;

Le conseil municipal :

-approuve la modification des statuts communautaires, le projet des nouveaux statuts est joint en annexe

- donne pouvoir à Madame Le Maire pour transmettre la présente délibération au Président de Questembert communauté ;

- donne pouvoir à Madame Le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé de vérifier le nombre d'élus à siéger à la communauté comme indiqué sur les statuts article 5.

2017_01_03 – FINANCES – FONDS DE CONCOURS SPECIAL

Depuis deux ans la commune bénéficie d'un fonds de concours spécial instauré par QUESTEMBERTE COMMUNAUTE. Le montant alloué pour 2017 est de 3 675 €.

Après avoir pris connaissance des chiffres, le Conseil Municipal valide le choix proposé comme ci-dessous

	Dépenses Montant TTC		Recettes montant
travaux plomb/chauf	2 778,60	Fonds concours	3 675.00
Travaux menuis	4 215,53	Fonds propre commune	5 375,39
Divers et carrelage	2 056,26		
Total	9 050,39	Total	9 050,39

2017_01_04 – FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE DE PEILLAC

Une participation de l'école de Peillac pour l'année 2015/2016, pour un montant de 5 867.31 €

Pour 7 primaires à 429.73 €

Pour 2 maternelles à 1 429.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident la participation comme demandée.

2017_01_05– FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE ROCHEFORT EN TERRE

Une participation de l'école de Rochefort en Terre pour l'année 2016, pour un montant 3 853 €

Pour 2 primaires à 272 €

Pour 3 maternelles 1 103 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident la participation comme demandée.

2017_01_06 – FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE QUESTEMBERT

Une participation de l'école Notre dame de QUESTEMBERT pour l'année 2016,

1 enfant en classe ULIS - le montant des frais de fonctionnement d'un primaire sur SAINT GRAVE étant de 465,00 euros pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident la participation à 465 euros

DATES A RETENIR

- commission finances 2 mars 2017
- budgets communaux 30 mars 2017

QUESTIONS DIVERSES

- compte rendu commission travaux : travaux WC public avancent, porte en cours de pose – devis demandé pour la Maison BONNO – travaux médiathèque en cours.
- PLUI : Madame COLINEAUX fait un résumé de la réunion avec Madame Florence GUITER de CITADIA
- prévision d'investissement pour 2017
- Mme Piquet avec la Commission Commerce se charge de commencer à travailler sur le dossier « commerce »
- Madame le Maire fait lecture du courrier de l'association « bien vivre à la campagne » concernant un projet éolien sur la commune de Malansac adressé au Conseil Municipal.

La séance est clôturée à 22h 30
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2017_01_01 à 2017-01-07

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN
L.GUITTON	C.NEVOUX POUVOIR	Y.LE CARS
D. LOYER	A.DUBOIS	T.AUTRAN
C.GUEHO	F.DEPEIGE	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE